

LE MARCHÉ DU SAVOIR !

Ou : la tentative de privatisation de l'enseignement public

Dans les années 60, quand on a créé les Collèges d'Enseignement Secondaire, on pensait que les études étaient le vecteur de l'ascension sociale et que la démocratisation de l'école allait permettre à tous d'espérer une vie meilleure. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

La peur du chômage entraîne la recherche des « bonnes écoles », le recours aux cours particuliers pendant toute l'année, l'inscription à des cours de rattrapage scolaire proposés par des officines aux origines souvent obscures. Qui plus est, quand on se promène dans les rayons de la FNAC ou d'un quelconque haut lieu du commerce de la culture, on découvre que le savoir est achetable sous la forme de didacticiels dont le nombre s'accroît de jour en jour. La fascination de l'ordinateur et des petites créatures virtuelles est grande sur les enfants ; ils y voient un jeu et applaudissent quand l'école met à leur disposition ce merveilleux objet. Les parents de leur côté, convaincus par la propagande que ces nouvelles machines vont aider leurs enfants, sont prêts à entrer dans un cycle de dépenses sans fin pour assurer, à ce qu'ils croient, l'avenir de leurs enfants.

Le savoir serait donc devenu achetable et non plus transmissible comme on le pensait quand on a créé l'école gratuite, laïque et obligatoire pour tous. Les marchands se réjouissent, les professeurs se lamentent, car les intérêts des uns et la fonction des autres ne se rencontrent pas.

1ère question : Qui veut faire du savoir un marché et pourquoi ?

Au 19^{ème} siècle, le capitalisme en crise s'était trouvé de nouveaux marchés grâce à la colonisation de nombreux pays. Aujourd'hui, les pôles industriels mondiaux, Asie du Sud-Est, Amérique du Nord et Europe se livrent une véritable guerre concurrentielle. Il faut trouver de nouveaux marchés, il faut trouver de nouvelles sources de profits.

« *Au début des années 80* », écrivent Gérard de Sélys et Nico Hirtt dans leur ouvrage intitulé *Tableau Noir*, « *les patronats occidentaux et leurs experts de l'O.C.D.E., du F.M.I., de la Banque Mondiale et de la Commission Européenne découvrent deux nouveaux gisements financiers: les ressources financières des Etats, autrement dit l'argent public, et les services publics. Ce ne sont rien d'autre que de nouvelles colonies. Il ne faudra plus les conquérir outre-mer et les armes à la main. Il suffira d'élaborer une bonne stratégie et de développer beaucoup de propagande. ...*

...Les patrons se mettent à la recherche de nouvelles « poches d'emplois » publics à réduire et de nouveaux secteurs générateurs de superprofits et ils découvrent un nouvel Eldorado : l'enseignement. »

Au niveau européen l'E.R.T. (European Round Table : Table Ronde Européenne des Industriels), fondée en 1983, regroupe 47 des plus grands patrons européens, parmi eux : tous les fabricants de matériel informatique et de didacticiels. L'E.R.T., organisation semi-secrète et sans pouvoir politique défini, développe à base de rapports, d'études, de documents, de colloques, de séminaires, une stratégie en direction de la **Commission Européenne** qui a pour finalité de récupérer l'énorme gisement financier que constitue le fonctionnement de l'école. L'idée est simple : utiliser les hautes technologies de communications, notamment « internet », rendues bon marché par la privatisation des télécommunications et remplacer tout ou partie de l'enseignement dispensé dans les écoles et à l'université, par du télé-enseignement à distance, fondé sur l'utilisation de didacticiels. « Les riches », comme les appelle G. de Sélys, veulent détruire l'enseignement public et imposer l'enseignement privé. Un enseignement-marchandise qu'ils puissent vendre.

2^{ème} question : Comment détruire l'enseignement public pour le faire passer dans la sphère marchande?

▪ En s'attaquant aux professeurs :

- qui sont prétendument trop nombreux et coûtent cher aux contribuables,
- qui ont, selon un rapport de l'ERT de janvier 1989, intitulé « Education et Compétence en Europe, *« une compréhension insuffisante de l'environnement économique, des affaires et de la notion de profit et ne comprennent pas les besoins de l'industrie. »*
- dont l'utilité est remise en cause par les experts de l'O.C.D.E qui écrivent :
« L'apprentissage à vie ne saurait se fonder sur la présence permanente d'enseignants, mais doit être assuré par des prestataires de services éducatifs (c'est-à-dire des entreprises privées)... Dans certains pays, il semble que les enseignants encourent le risque d'être les laissés-pour-compte dans le développement du marché des technologies de l'information. »

▪ En dénigrant l'école : on dit

- qu'elle serait un lieu de reproduction des inégalités sociales (Pierre Bourdieu « Les héritiers »),
- qu'elle serait responsable du chômage :
« Les causes du fort taux de chômage en Europe sont à rechercher dans l'inadéquation et l'archaïsme de ses systèmes de formation. » (E.R.T. p 77 Tableau Noir)
- qu'elle transmettrait des savoirs inutiles :
« La responsabilité de la formation doit être en définitive assumée par l'industrie, ... le monde de l'éducation ne semble pas bien percevoir le profil des collaborateurs nécessaires à l'industrie, ... l'éducation doit être considérée comme un service rendu au monde économique, ... l'éducation vise à apprendre, non à recevoir un enseignement, ... nous n'avons pas de temps à perdre, nous lançons un cri d'alarme... » (rapport de l'ERT en février 1995, lors d'une réunion extraordinaire du G7, p37 Tableau Noir)

▪ En affirmant que les systèmes d'enseignement et leurs programmes sont obsolètes :

Dans le même rapport de janvier 1989, l'E.R.T. écrit aussi :
« Le développement technique et industriel des entreprises européennes exige clairement une rénovation accélérée des systèmes d'enseignement et de leurs programmes, ...l'éducation et la formation sont considérées comme des investissements stratégiques et vitaux pour la réussite future de l'entreprise, ... l'industrie n'a qu'une très faible influence sur les programmes enseignés. »

▪ En affirmant qu'une université est une entreprise industrielle :

En Mai 1991, la Commission Européenne, facilement gagnée aux idées de l'E.R.T. écrit :
« Une université ouverte est une entreprise industrielle et l'enseignement supérieur à distance est une industrie nouvelle. Cette industrie doit vendre ses produits sur le marché de l'enseignement continu que régissent les lois de l'offre et de la demande. »

▪ En s'attaquant aux diplômes nationaux :

Fin 1995, on lit dans un rapport de la Commission Européenne :
*« Le rapport de l'ERT a insisté sur la nécessité d'une formation polyvalente incitant à **apprendre à apprendre** tout au long de la vie. La Commission a insisté sur la nécessité d'un encouragement à la production européenne de logiciels éducatifs. Le présent livre blanc suggère d'expérimenter une troisième voie qui consiste à reconnaître des connaissances partielles à partir d'un système d'accréditation fiable. L'individu doit pouvoir faire valider des compétences indépendamment du fait qu'il passe ou non par une formation diplômante... Chacun devrait pouvoir disposer, s'il le*

désire, d'une carte personnelle de compétences où seraient portées les connaissances ainsi validées. »

Et dans une note d'information la Commission ajoute :

« Subsiste le danger que l'évaluation de la qualité mène à une normalisation à travers l'accréditation ou le contrôle de l'Etat. » Ah, l'Etat, cet empêcheur de privatiser !

Dans un documentaire télévisé, intitulé *Le cartable de big brother*, le journaliste belge Gérard de Séllys nous apprend qu' « en 1996 la Commission Européenne a remis à des industriels un document confidentiel dans lequel il est écrit qu'elle prépare la disparition rapide des diplômes nationaux dans toute l'Europe. »

- En redéfinissant le rôle des pouvoirs publics qui, écrivent les experts de l'O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement économique) :

n'auront plus qu' « à assurer l'accès à l'apprentissage de ceux qui ne constitueront jamais un marché rentable et dont l'exclusion de la société en général s'accroîtra à mesure que d'autres vont continuer de progresser. » (p 43 Tableau Noir)

- En redéfinissant le but de l'enseignement :

« Il est plus important », écrit l'O.C.D.E. dans un autre rapport, « d'apprendre à apprendre que de maîtriser des prétendus « faits ». Il faut encourager la possession d'un ordinateur. Les étudiants doivent apprendre à utiliser les services de réseau de la même manière qu'ils utilisent le téléphone. » (p 49)

- En remettant en cause l'idée de gratuité des études :

Dans un autre rapport l'O.C.D.E. préconise :

« un engagement plus important de la part des étudiants dans le financement d'une grande partie des coûts de leur éducation. »

- En prônant l'apprentissage tout au long de sa vie :

Dans un nouveau rapport, l'ERT précise :

« Il n'y a pas de temps à perdre... La population européenne doit s'engager dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie. L'usage approprié des Technologies de l'information et de la Communication dans le processus éducatif va imposer d'importants investissements en termes financiers et humains. Ils généreront des bénéfices à la mesure des enjeux. Le marché des logiciels éducatifs offre un potentiel significatif de croissance économique. Il faudra que tous les individus qui apprennent s'équipent d'outils pédagogiques de base, comme ils ont acquis une télévision. » (p 51 Tableau Noir)

- En exerçant des pressions sur les gouvernements :

pour que ceux-ci réduisent leurs budgets d'enseignement et rendent leur enseignement tellement pauvre et inefficace que naturellement une grande partie des étudiants se tournera vers l'enseignement privé.

Selon l'E.R.T., « les systèmes d'éducation ne s'adaptent pas assez vite à la révolution technologique, ... la réforme des systèmes d'éducation devrait bénéficier d'une priorité politique. »

Le 6 mai 1996, les ministres de l'éducation de l' Union européenne décident :

« D'encourager un partenariat durable entre les établissements éducatifs (les écoles) et les fournisseurs de logiciels (les industriels) afin de créer un marché important et d'encourager les actions de recherche sur les produits et les processus d'apprentissage, éducation et formation à distance inclus, la création et la conception de logiciels éducatifs multimédias. »

3^{ème} question : Où en est-on en France ?

Rappelons que les Etats sont encore souverains en matière d'enseignement, mais n'oublions pas que le gouvernement français s'est engagé à respecter les critères de Maastricht. Or le ministère de l'Education Nationale est le plus gros en matière d'effectifs et de dépenses. Voyons ce qui se passe par rapport à différents points évoqués ci-dessus :

- Les professeurs :

Il faut dégraisser le mammouth, a commencé par dire C. Allègre en prenant ses fonctions. *Les professeurs ont le plus fort taux d'absentéisme*, a-t-il enchaîné, ce qui étant totalement faux l'a amené à s'excuser, mais en accusant ses services de l'avoir mal informé ; *archaïques, conservateurs, mal formés, etc.*, on ne compte pas les compliments que les professeurs reçoivent régulièrement de leur ministre. Récemment il a même déclaré qu'*il les avait tous chloroformés* et qu'*il avait dégagé les syndicats à la kalachnikov* ! (Canard Enchaîné du 22 décembre 1999)

Attaque frontale des professeurs qu'on aurait tort de prendre pour les gros mots d'un tempérament plein d'énergie exubérante, mais stratégie qui vise à mettre au pas ces professeurs qui n'aiment pas le libéralisme et restent dans l'ensemble insensibles à l'idée de profit marchand.

Dans l'emploi du temps des professeurs on introduit désormais des heures consacrées à d'autres tâches que celle d'enseignement dans leur discipline: par exemple travaux croisés et parcours diversifiés en collège, Travaux Personnels Encadrés, Education Civique Juridique et Sociale, Aide Individualisée au Travail dans les lycées d'enseignement général, etc.

Dans les Lycées Professionnels, au prétexte d'une **Réduction du Temps de Travail** (18 heures pour tous), un projet de décret relatif au statut des P.L.P. introduit la flexibilité, c'est-à-dire la disparition des grilles horaires hebdomadaires de cours :

« *Pendant les périodes durant lesquelles leurs élèves sont en formation en entreprise ou participent à des projets pluridisciplinaires, leur service hebdomadaire peut varier de 15 à 21 heures d'enseignement ou leur équivalent. Sur l'ensemble de ces périodes, le service hebdomadaire moyen est de 18 heures d'enseignement ou leur équivalent.* » (art. 1 du Titre 1 : dispositions permanentes, du projet de décret portant modification du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel in SN-FO-LC).

On introduit dans les désormais incontournables « équipes éducatives » *toujours plus d'emplois précaires* (aide-éducateurs, emplois-jeunes,...), *sous contrats de droit privé, qui se substituent de plus en plus aux emplois de fonctionnaires d'Etat* (circulaire n° 21/2000 du SN-FO-LC).

Sans entrer dans les détails, on peut dire que les réformes en cours ont entre autres objectifs celui de casser les statuts qui à la fois fixent les obligations de service des professeurs et leur garantissent des droits.

- L'école :

Elle est désormais un lieu de vie, de socialisation dans laquelle la confusion s'installe entre les rôles respectifs des différents membres de la communauté éducative. La multiplicité des tâches qui incombent désormais aux professeurs fait qu'on peut se demander s'ils auront encore longtemps le loisir d'enseigner.

- Les savoirs disciplinaires, les programmes, les diplômes nationaux :

Les savoirs disciplinaires :

« La notion de «**compétence**», empruntée au vocabulaire et aux pratiques de l'entreprise apparaît en 1992 dans la Charte nationale des programmes publiée par le Conseil national des

programmes » (p 116 in *L'horreur pédagogique*). Tous les professeurs l'ont remarqué dans le vocabulaire officiel, les compétences se substituent de plus en plus souvent aux connaissances. On ne trouve pas de définition précise de ce qu'est une compétence à l'école, mais on sait qu'elle peut être « transversale », c'est-à-dire « traverser » plusieurs disciplines. Transmettre des connaissances dans une discipline n'était pas chose facile, mais évaluer des compétences, sans savoir de quoi il s'agit véritablement, relève de la gageure ou de la plus grande fantaisie.

On introduit une nouvelle non-discipline, l'E.C.J.S. (Education Civique Juridique et Sociale) : 16 heures annuelles prises sur les heures d'enseignement fondamentaux et confiées à des professeurs de matières aussi différentes que la philosophie, l'histoire, la géographie, les sciences économiques et sociales, voire à ceux à qui ça plaira. Le contenu de l'ECJS reste vague ; on y mènera des discussions sur des sujets d'actualité ce qui fait craindre à beaucoup l'entrée au lycée des discussions de comptoirs ; c'est un exemple de la volonté de faire disparaître les savoirs disciplinaires, de faire des professeurs des personnes interchangeables, spécialistes de tout, c'est-à-dire de rien, vecteurs de légitimation de l'opinion ou de la propagande gouvernementale

Certains savoirs sont en outre qualifiés d'inutiles (pour qui ? pour quoi ?). M. C. Allègre voulait-il plaisanter quand il a qualifié d'« élucubrations » l'enseignement de la philosophie ?

Les programmes

En 1992 Lionel Jospin institue « un Conseil national des programmes qui donne des avis et donne des propositions au Ministre de l'Education nationale sur la conception générale des enseignements, les grands objectifs à atteindre, l'adéquation des programmes et des champs disciplinaires à ces objectifs et leur adaptation au développement des connaissances. Il est composé de personnalités qualifiées, nommées par le Ministre de l'éducation nationale. » (Art. 6 Chapitre II de la loi d'orientation sur l'éducation).

L'autorité de ce Conseil se substitue, à la même date à celle de l'Inspection Générale pour la définition des programmes (p116 in *L'horreur pédagogique*). Les programmes sont donc désormais définis sous le contrôle du ministre, c'est-à-dire d'une autorité politique, alors qu'ils étaient jusqu'alors définis par l'Inspection Générale, qui incarnait l'autorité du savoir.

En 1999 Edgar Morin et C. Allègre, le ministre de l'éducation nationale, dénoncent *l'empilement des connaissances, l'encyclopédisme* devenu synonyme de gavage ; donc on allège les programmes ; on apporte de l'aide aux plus faibles, mais en prenant des heures de cours à tous les élèves ; on crée des heures de vie de classe prises sur l'ensemble des heures de cours. On supprime les options latin et grec dans le contrôle continu du Brevet des Collèges et on envisage la disparition, à l'E.A.F., de la dissertation et du commentaire composé.

Les diplômes nationaux

Le brevet des collèges : cet examen comporte depuis des années une part importante de contrôle continu du fait de la prise en compte des notes des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} ; certains élèves ont même déjà assez de points pour l'obtention de ce diplôme lorsqu'ils se présentent aux trois épreuves écrites à la fin de la classe de 3^{ème}. Conséquence : ce diplôme a perdu toute valeur pour ses titulaires.

Le baccalauréat : sous cette appellation on dénombre une infinité de diplômes totalement différents : qu'y a-t-il de commun entre un bac pro et un bac S ? Fait nouveau : le contrôle continu au baccalauréat est expérimenté depuis cette année dans plusieurs académies. Par ailleurs, le B.O. n° 3 du 20 01 2000 annonce la création de Travaux Personnels Encadrés en classe de première des séries générales, assortie de l'obligation de diversifier les travaux proposés et les couplages des disciplines concernées. Ces T.P.E. donneront lieu à une sorte de mémoire, accompagné d'un « carnet de bord » et feront l'objet d'une soutenance par l'élève à qui sera attribué une note ; ces travaux qui figureront en bonne place dans le livret scolaire annoncent la disparition du baccalauréat comme examen national final, au profit d'un diplôme comportant une part de contrôle continu dont le contenu variera d'une classe à l'autre, d'un établissement à l'autre, d'une année à l'autre. Les T.P.E. sont un premier pas vers la disparition du baccalauréat en tant que

diplôme ayant par sa forme et son contenu valeur nationale et constituant le premier grade universitaire.

Dans le supérieur, il est question de réserver dans **les écoles normales supérieures** un quota de places à des étudiants européens qui ne seraient pas tenus de passer les concours pour intégrer ces écoles. La conséquence d'un tel projet, s'il était réalisé, serait de jeter la confusion sur le niveau reconnu aux lauréats de ces concours, donc de dévaloriser ces concours.

A Marseille on a mis au point une **carte de compétences** en mathématiques qui va jusqu'au niveau bac + 2. Une carte de compétence dans un domaine partiel, ça n'a rien à voir avec un niveau de connaissances multiples, attesté par un diplôme reconnu dans les Conventions Collectives qui confèrent des droits à son titulaire, tant au niveau des statuts de son futur emploi que de ses prétentions salariales.

- Le but de l'enseignement :

A la fin du 19^{ème} siècle, l'école a voulu que les enfants du peuple puissent eux aussi avoir accès à la culture, à la compréhension du monde ; la fréquentation des œuvres et des auteurs formait le jugement, développait l'esprit critique, la prise de distance par rapport à l'événement ; l'idéal de l'école républicaine était l'émancipation des esprits, la formation de citoyens libres parce qu'éclairés.

Aujourd'hui l'idéal d'émancipation s'est transformé en idéologie égalitariste : on veut des égaux : égalité des chances, 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, « culture commune », etc....Mais tout cela n'est qu'un leurre ; par le biais des projets pédagogiques votés par le C.A. (loi Jospin de 1989) chaque établissement dispense un enseignement aux exigences différentes : ici on fait du latin, du grec, plusieurs langues étrangères, là on fait des enquêtes, des discussions, du sport, on appelle Aimé Jacquet, Zinedine Zidane.

Les plus avertis cherchent les bonnes écoles qui existent encore ; les plus riches offrent toute l'année des cours particuliers à leurs enfants ; les plus instruits font faire à leurs enfants le travail qui n'est plus fait à l'école.

L'égalité proclamée est pur mensonge, c'est en fait l'idéologie égalitariste qui aboutit à l'inégalité la plus sauvage parce que souterraine.

La démocratisation qui voulait un haut niveau d'enseignement pour tous, s'est transformée en massification de l'enseignement : on méprise tout simplement les enfants du peuple et on pense que la pauvreté est un handicap mental.

Parce que tous s'ennuient - pour les uns ça va trop vite, pour les autres c'est trop lent - on veut maintenant que chacun avance à son propre rythme ; plus d'enseignement frontal, qualifié d'archaïque, mais des « jeunes » qui avancent à leur propre rythme avec un professeur devenu *chef d'orchestre*, comme le dit si joliment M. Allègre. Mensonge ! C'est de l'abandon pédagogique que de laisser un élève « se débrouiller » en attendant que le professeur ou l'employé-jeune vienne lui donner un coup de main. Il y a un devoir de transmission de génération à génération. Ce n'est pas un ordinateur et des didacticiels ultra-performants qui remplaceront l'indispensable parole humaine. Le professeur, comme le beau nom d'instituteur le signifiait, a le devoir moral d'instituer l'homme qui n'est qu'à l'état de possible dans l'enfant, c'est pour cette raison que le professeur n'a pas de « gamins » à l'école, mais des « élèves », que les parents ne sont pas des parents « d'élèves », mais les parents de leurs enfants, et que la fonction professorale consiste à mener les enfants au statut d'élèves et non pas, comme on voudrait nous en convaincre, à les transformer en serviteurs des entreprises, prêts à l'emploi.

- L'apprentissage tout au long de sa vie :

Peu nombreux sont ceux qui aujourd'hui peuvent encore espérer faire carrière dans une même profession. A tout moment, les restructurations d'entreprises obligent à changer de lieu,

d'emploi, à se former par ses propres moyens pour s'adapter aux nouvelles technologies, c'est-à-dire acheter ordinateur, logiciels, didacticiels et travailler chez soi pour tenter de satisfaire aux besoins toujours nouveaux des entreprises. C'est la vie privée envahie par la vie professionnelle ou par la nécessité d'avoir un emploi.

Quand on met en parallèle d'une part le programme d'apprentissage de l'outil informatique à l'école et d'autre part l'appauvrissement des programmes de français, mathématiques et langues étrangères, on ne peut s'empêcher de redouter dans la priorité absolue donnée à la pratique informatique le souci de préparer les élèves davantage à la formation permanente, « de la crèche au tombeau » comme le disent les industriels de l'ERT, qu'à la capacité de développer leur jugement par l'accès aux savoirs, comme le défendent les professeurs.

▪ Influence des industriels sur les hommes politiques :

On se rappelle la grande opération lancée par M. Fabius qui en son temps a rendu un fier service à Thomson en dotant tous les établissements scolaires d'ordinateurs inutilisables et inutilisés tandis que pendant le même temps on comptait aux professeurs le nombre de feuilles de papier pour les photocopies.

Rappelons aussi la loi « d'orientation sur l'éducation », dite loi Jospin de 1989 qui fait des entreprises des partenaires de l'école à part entière, je cite :

« La collaboration entre l'école et l'entreprise s'est déjà beaucoup développée.... Il est aujourd'hui possible et nécessaire de renforcer de partenariat en l'inscrivant notamment dans le projet d'établissement... »

Je me pose une question : les grands lycées parisiens que fréquentent les enfants de nos gouvernants ont-ils inscrit dans leur projet d'établissement un partenariat avec une entreprise ?

Et pourtant c'est bien Madame Edith Cresson, femme politique française de gauche, désignée en son temps par le gouvernement français pour siéger à la Commission Européenne où elle était chargée de l'éducation qui a dit :

« C'est dans l'entreprise qu'on voit si ce qu'on a appris aux jeunes marche ou ne marche pas. »

Enfin M. Allègre, l'actuel ministre de l'Education, déclarait il y a peu de temps :

« Nous allons vendre notre savoir-faire à l'étranger, et nous nous sommes fixés un objectif de 2 milliards de francs de chiffre d'affaires en trois ans. Je suis convaincu qu'il s'agit là du grand marché du 21^{ème} siècle. » (Marianne n° 90)

Quand on a lu cette intervention de M. Allègre, on comprend mieux pourquoi il a qualifié un jour d' « élucubrations » l'enseignement de la philosophie.

Conclusion

Il est loin le temps où Condorcet et les encyclopédistes rêvaient d'un peuple éclairé pour lui-même. Les fondateurs des écoles normales supérieures qui voulaient les meilleurs professeurs pour les instituteurs des enfants du peuple n'en reviendraient pas s'ils voyaient comment aujourd'hui tous les membres de l'équipe éducative, grossie depuis peu par les emplois-jeunes et les aide-éducateurs, s'affairent autour des « gamins » pour en faire de bons petits serviteurs des entreprises qui les jetteront quand ils ne seront plus rentables.

Ne nous laissons pas tromper. Derrière le nécessaire apprentissage de l'utilisation de l'ordinateur à l'école, il y a pour les industriels de l'informatique la perspective de la vente d'innombrables machines, didacticiels développant les « compétences » - et non pas les connaissances - nécessaires aux entreprises. Si depuis des années nos pédagogues nous ont rebattu les oreilles avec le mot d'ordre « apprendre à apprendre », n'y voyons pas simple coïncidence ; les compétences nécessaires aux entreprises vieillissent vite ; sans cesse elles se renouvellent. Les entreprises ne veulent plus comme autrefois assurer la nécessaire formation continue de leurs employés qui ampute

leurs bénéfiques ; il faut que ces derniers soient capables de se former eux-mêmes, sur leur temps de loisir, sur leurs propres euros pendant toute leur vie, « *de la crèche au tombeau* » comme on peut le lire dans un rapport de l'ERT. En 68 on disait: *make love, not war*. Aujourd'hui le mot d'ordre serait plutôt : Ne faites pas l'amour, mais achetez un.. ., achetez des... ordinateurs, des... didacticiels et ...formez-vous !

Le marché du savoir, qui à terme signifie la privatisation de l'enseignement, n'est pas une fiction, c'est un projet mondial qui cherche son application dans tous les Etats, donc en Europe, donc en France. **Aux citoyens de se réveiller et de rappeler fermement leur mission à ceux qu'ils ont élus : défendre les intérêts des citoyens et pas ceux des marchands.**

Le savoir n'est pas achetable, il se transmet de génération en génération ; pour cela il faut des professeurs qui en effet *n'ont pas la notion de profit*, mais le souci d'élever leurs élèves à la condition d'hommes libres, éclairés, conscients de leurs choix, capables de dire non à ceux qui veulent les asservir en sachant pourquoi ils disent non.

Aujourd'hui, en l'an 2000, entrons en résistance et déclarons une « guerre défensive » à tous les marchands du monde qui veulent faire du savoir un produit et à ceux des politiciens qui, tels des laquais, les aident dans leur entreprise de destruction de l'école publique.

**LE SAVOIR N'EST PAS UNE MARCHANDISE A VENDRE
LE SAVOIR EST UNE RICHESSE QUI APPARTIENT A L'HUMANITE
NOUS, PROFESSEURS, DEVONS LE PROTEGER DES PREDATEURS
ET CONTINUER A LE TRANSMETTRE AUX JEUNES GENERATIONS.**

Annie Palanché

membre d'Ecole et République (*) Association loi 1901, BP 3373, 54015 Nancy cedex
site internet : <http://www.geocities.com/Athens/Troy/9411/>

Sources bibliographiques :

- Gérard de Sély et Nico Hirtt, *Tableau Noir*, E.P.O. Bruxelles, 1998
- Le cartable de big brother : documentaire télévisé diffusé par France 3, le samedi 30 janvier 1999
- Fabrice et Delphine Guillaumie - *L'E.C.J.S. est née, l'école est finie* - Imprimerie spéciale
- Jean-Philippe Melchior, *L'Etat entre Europe et Nation*, Agone-Contre-Feux, Marseille 1999
- Guy Morel -Daniel Tual-Loizeau, *L'horreur pédagogique*, Ramsay, Paris 1999
- Marianne, hebdomadaire, n° 90
- Canard Enchaîné du 22 décembre 1999
- Textes et analyses de l'association Ecole et République, Imprimerie spéciale
- Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989
- Rapport annexé à la loi Jospin de 1989
- Circulaire n° 21/2000 du SN-FO-LC